MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 0
Absents avec procuration : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal
D.C.M : N° 5-7
Objet : Modification durée hebdomadaire poste d'Adjoint Administratif affecté à l'Agence Postale Communale.

L'an deux mille vingt-cinq et le **quinze mai** à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian,** Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)
M. EVIN (Procuration à Mme GRANGE)

Monsieur ROQUEBERT Joël a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 19 h 35

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un poste d'Adjoint Administratif d'une durée hebdomadaire de 19 heures avait été créé en 2013 afin d'assurer l'accueil à l'Agence Postale Communale nouvellement créée. Ce poste est tenu par un agent intercommunal effectuant 19 heures à l'agence de Boussens et 16 heures à l'agence de Roquefort/Garonne et titulaire aujourd'hui du grade d'Adjoint Technique Principal 2e classe.

Depuis quelques temps, le Direction de la Poste demande aux agents intercommunaux d'effectuer des tâches supplémentaires : un inventaire deux fois par semaine et une vérification des fonds une fois par mois. Ces tâches doivent être faites en dehors des horaires d'ouverture au public de l'agence postale.

Monsieur le Maire propose donc de porter à 24 heures la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif Principal 2e classe affecté à l'Agence Postale Communale de Boussens à compter du 1er juin 2025.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de porter à 24 heures la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif Principal 2e classe affecté à l'Agence Postale Communale de Boussens.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Affiché le **20.05.2025**
Pour extrait conforme
En Mairie, le 19 mai 2025
Le Maire,

MAIRIE DE BOUSSENS (Haute-Garonne)

S2012-10024